

riginal lui-même. Le ministère de la Justice est en possession du contrat, et il n'y a absolument rien que je veuille cacher.

M. McKENZIE: Personnellement, je ne me propose pas de faire aucune autopsie, relativement à ce crédit. Si nous devons avoir quelque preuve à ce sujet, on devrait nous la donner avant d'adopter le crédit.

Le ministre ne peut s'attribuer de mérite pour avoir réalisé \$135,000 au lieu de \$112,000, à moins qu'il ne nous prouve qu'il traite avec des gens solvables. Organiser une compagnie de paille—comme celle-ci semble l'être—qui ne peut faire face à ses responsabilités, qui se lamente, parce que le prix de l'acier a baissé et qui refuse de payer, est quelque chose dont le ministre ne peut tirer vanité. Il n'y a aucun mérite pour lui dans le fait qu'il a refusé une offre de \$112,000, en deniers sonnants, pour accepter une promesse vague de \$135,000.

M. JACOBS: Le ministre a reçu une offre de \$112,000 de A. Garson et compagnie, de Saint-Jean, pour le *Niobé* seul, puis il a donné par-dessus le marché deux torpilleurs, le CC-1 et le CC-2, moyennant la somme totale de \$135,000.

L'hon. M. BALLANTYNE: Je ne les ai aucunement donnés par-dessus le marché.

M. JACOBS: Ils ont été donnés par-dessus le marché.

L'hon. M. BALLANTYNE: Non, ils ne l'ont pas été. Soyons parfaitement justes les uns envers les autres. Je suis juste envers les honorables députés et ils doivent l'être envers moi. J'ai déposé toutes les soumissions que mon département a reçues pour les sous-marins et j'ai également déposé toutes les soumissions qui nous sont parvenues pour le *Niobé*. Le plus enchérisseur lors du troisième appel de soumissions pour le *Niobé* offrait \$112,000, mais effectivement, nous avons vendu ce navire \$119,000, abstraction faite des sous-marins. Quant à ceux-ci, nous avons reçu de la compagnie Saint John Rolling Mills le prix le plus élevé qui a été offert par aucune compagnie. Jamais on n'a donné ces sous-marins par surcroît. Ce qu'on a fait, c'a été d'inviter la concurrence publique et de déclarer adjudicataire le plus enchérisseur. Sans doute, les compagnies soumissionnaires en ont éprouvé du désappointement. Qu'elles soient encore sous le coup de cette déception, c'est ce que je ne saurais dire. Il se peut qu'elles soient les instigatrices de tout cet interrogatoire qu'on me fait subir présentement. Quelle

serait ma position, en qualité de ministre du Service naval, si, après avoir invité la concurrence publique à trois reprises différentes, je ne tenais aucun compte des plus enchérisseur pour en déclarer un autre adjudicataire? Dans de telles circonstances, je n'aimerais pas me présenter au comité.

M. JACOBS: L'offre de \$112,000 de Garson et compagnie était une offre au comptant, tandis que celle de la compagnie de laminaires du Nouveau-Brunswick, représentant \$119,000 était à terme. Voilà la différence.

L'hon. M. BALLANTYNE: Mon honorable ami entre sur un terrain qu'il ne connaît pas beaucoup. Il n'est pas très équitable de ma part d'exprimer des opinions adverses au sujet d'aucune de ces compagnies qui ont soumissionné; mais il pourrait intéresser mon honorable ami de savoir que, dans le cas de la compagnie dont la soumission était de \$112,000, son chèque nous a été renvoyé comme n'ayant aucune valeur.

M. LAPOINTE: Le ministre dit que c'est une compagnie solvable. Il n'en a aucun doute et il est fier de l'opération qu'il vient de conclure. S'il en est ainsi, certes, le ministre des Douanes peut nous fournir les noms du président et du gérant général. La ville de Saint-Jean n'est pas si grande. Pour ma part, si c'était une compagnie de Québec, et qu'elle était sûre, comme le ministre croit celle-ci, je pourrais fournir les noms de son président et de son gérant général. Il y a du singulier là-dedans. Certes, mon honorable ami possède ces noms. Et nous avons droit de voir le contrat.

L'hon. M. WIGMORE: Je ne suis pas retourné à Saint-Jean depuis Noël. Cette compagnie faisait alors de bonnes affaires. Elle tenait en activité jour et nuit une laminerie acquise de la compagnie Saint John Rolling Mills. Depuis lors elle n'a cessé d'y laminer l'acier. Je ne sais rien de ses affaires après le mois de janvier. Je répète qu'elle prospérait dans le temps, et qu'elle est parfaitement en mesure de se maintenir et de faire face à ses obligations. Pour ma part, je pense que ce contrat est avantageux pour le Gouvernement. Si je ne me trompe, cette compagnie consentait à payer 135,000 dollars le *Niobé* et les deux sous-marins.

M. PARDEE: Mais elle ne l'a pas fait.

L'hon. M. WIGMORE: Le plus haut prix obtenu pour chaque sous-marin a été